

Les violences faites aux femmes : au cœur des préoccupations des associations d'aide aux victimes de l'INAVEM

A l'occasion du 25 Novembre, l'INAVEM et son réseau se sont mobilisés pour des actions de sensibilisation partout en France avec de nombreuses projections de films, des débats, des portes-ouvertes, des colloques...

Concernant le 4^e plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, l'INAVEM se réjouit de plusieurs points :

- la généralisation d'une action initiée en Seine-St-Denis avec l'association SOS VICTIMES 93 (Réseau INAVEM) : le **dispositif d'alerte par téléphone pour protéger les femmes en très grand danger** (TGD), et d'accompagnement afin qu'elles se sortent de leur situation de danger.

- la prise en considération essentielle **des enfants exposés aux violences conjugales**,

- la **formation des professionnels** en lien avec les victimes, et notamment ceux du secteur de la santé,

Pour répondre à ces attentes, l'INAVEM a d'ores et déjà mis en place des programmes de formation, tant sur les violences conjugales, que sur les enfants victimes et enfants témoins de violences conjugales, ainsi que la première formation du réseau INAVEM le 16 décembre prochain (session complète) sur la mise en œuvre du dispositif femmes en très grand danger.

Par ailleurs, avec la Haute Autorité de Santé, l'INAVEM a travaillé à un dépliant pour les victimes sur le « certificat médical initial ». Il est tout à fait opérant pour les victimes de violences conjugales. Des initiatives d'avance de frais pour les victimes de violences conjugales pourraient être étudiées comme c'est le cas en Corrèze.

Enfin, l'INAVEM approuve le déploiement de référents violences conjugales sur les territoires non couverts, ainsi que la déclinaison départementale du 4^e plan sous l'égide du Préfet et du Procureur de la République. L'INAVEM appelle de ses vœux que ces déclinaisons se réalisent, de manière concertée, avec les interlocuteurs opérationnels au plus près des bonnes pratiques déjà existantes.

L'INAVEM est la fédération d'associations de professionnels de la prise en charge globale des victimes (1 150 intervenants, dont 725 salariés) et un lieu de réflexion pluridisciplinaire sur le droit et l'aide aux victimes. C'est une présence sur tout le territoire français : réseau de 135 structures d'aide aux victimes et 700 lieux d'accueil conventionnés par la Justice et financés par l'Etat et les collectivités territoriales, en lien avec les services de police-gendarmerie, justice, santé et services sociaux.

Ecoute, information sur les droits, accompagnement psychologique et social, dans l'immédiateté et dans la durée, de manière gratuite et confidentielle, bénéficient à toutes les victimes de la délinquance (atteintes à la personne et aux biens), accidents de la circulation, catastrophes et accidents collectifs... Les actions sont conduites dans un esprit de médiation, de résolution équilibrée du conflit et d'une justice restaurative des personnes, comme du lien social : juste équilibre entre les droits de la victime et de l'auteur par l'échange entre les parties.

Pour accéder à une écoute et une aide de proximité : le numéro national d'aide aux victimes, 08VICTIMES : 08 842 846 37, et le site Internet www.inavem.org - <http://www.facebook.com/08VICTIMES.INAVEM> <http://twitter.com/08VICTIMES>

Contact presse :

Olivia Mons, responsable communication INAVEM, 06 15 51 18 43